

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 4417

présenté par
M. Mazars

ARTICLE PREMIER

À la fin de l’alinéa 16, substituer au mot :

« familiale »

les mots :

« de type familial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion d’"exploitation familiale" peut s'avérer excluante pour de nombreux porteurs de projets qui ne sont pas issus du milieu agricole ou qui s’installent sur des exploitations hors cadre familial.

La question du dimensionnement des exploitations est en effet un enjeu déterminant pour conserver des structures à taille humaine mais il est indispensable de nuancer cette notion afin qu’elle puisse inclure tous les porteurs de projets.

Le présent amendement est soutenu par les Jeunes Agriculteurs (JA).